

Décision du Président n°2025-029

Objet : Culture - médiathèque intercommunale - Etueffont - convention avec le Département du Territoire de Belfort dans le cadre de Conte & Compagnies 2025

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10,
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

Considérant

- l'intérêt culturel d'organiser le spectacle « *Cabaret (pour acteurs) EXTRAordinaires* » dans le cadre de la 26^{ème} édition du festival Conte & Compagnies, organisée par le Conseil départemental du Territoire de Belfort, dans la salle EISCAE sise 33 Grande rue à Etueffont,

DECIDE

Article 1^{er} : de signer avec le Conseil départemental du Territoire de Belfort la convention qui détermine les modalités de l'organisation conjointe de la représentation susmentionnée,

Celles-ci prévoient notamment :

- la gratuité de la mise à disposition de la salle du lieu de représentation du lundi 05 mai 2025 à compter de 9h00 jusqu'au mardi 06 mai 2025 à 21h30,

Article 2 : de verser la somme de 300,00 € au Conseil départemental du Territoire de Belfort pour l'organisation de cette représentation,

Article 3 : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2

Visa préfectoral

Etueffont, le 22 avril 2025.

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER.